



## COMPTE RENDU CAP LOCALES DU 21 MARS 2011

### TABLEAUX D'AVANCEMENT ET LISTE D'APTITUDE A CONTROLEUR

Les notes de service du 05 janvier 2011 ont rappelé les **critères généraux** pour les avancements de grade et la liste d'aptitude à contrôleur :

- pour les Tableaux d'avancements : le changement de grade n'entraîne pas de changement de fonctions ni d'affectation, l'agent n'a pas à faire acte de candidature
  - prise en compte de l'échelon, puis du total des évolutions de note, puis de l'ancienneté
  - avec priorités d'inscription, dérogations et fléchage des agents en fin de carrière ( 58 ans et +)
  - le nombre d'emplois à pourvoir est calculé en fonction du nombre total d'emplois autorisé pour le réseau rapporté à l'effectif du département des agents ayant vocation.
- pour la liste d'aptitude : le nombre d'années de services publics a été ramené à 9 au lieu de 15, ce qui augmente le nombre d'agents ayant vocation.
  - S'engager à se mettre à la disposition de l'administration pour rejoindre tout poste dans le département
  - Ne pas avoir bénéficié d'une promotion par liste d'aptitude depuis les 10 dernières années
  - les critères de l'évaluation - notation sont maintenus

Comme l'an passé, on peut postuler même si l'on n'a pas 40 ans. Il n'y a plus de limite d'âge, donc les agents proches de la retraite peuvent être nommés dans le corps des contrôleurs. Ils doivent simplement rester 6 mois en activité à partir de la date de leur nomination c'est à dire le 31 août 2011.

#### Siégeaient lors de ces CAP :

**En catégorie C:** Karine POLETTI ( Pont sur Yonne ) et Régis HIVERT (Vermenton) .

**En catégorie B:** Claudine BEAU ( Tonnerre), Sophie NIEWIAROWSKI (Pont sur Yonne), Bernadette CHANCEL (Chablis) et Nathalie FOURNILLON ( Saint Florentin).

## Les tableaux d'avancement

### Déclaration de la CGT

La Direction Générale a maintenu le dispositif de « fléchage des fins de carrière » et de prédominance de la notation avec l'addition des évolutions de note en 2<sup>ème</sup> critère avant l'ancienneté. Ceci se fait au détriment des agents plus jeunes qui auraient dû être nommés au regard de leur ancienneté dans le corps.

Le fléchage décidé par la direction ne fait qu'accentuer le caractère injuste d'une sélection où le critère d'âge prend la place des critères habituellement exposés aux élus locaux comme les compétences et aptitudes professionnelles.

Ainsi les élus CGT ont relevé :

- qu'un AA1 entré dans le corps le 1<sup>er</sup> février 2002 et au 5<sup>ème</sup> échelon depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 sera classé cette année sur le TA à AAP2 alors qu'un AA1 dans le corps depuis le 1<sup>er</sup> juin 2000 et au 5<sup>ème</sup> échelon depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2008 ne le sera pas cette année.

- que la notation permet à un AAP2 dans le corps depuis le 1<sup>er</sup> février 2001 et dans le grade depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 d'être retenu sur le TA à AAP1 alors qu'un AAP2 dans le corps depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1995 et dans le grade depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001 ne sera pas classé.
- qu'un C2 dans le corps depuis 1996 n'est pas retenu alors qu'un autre qui l'est depuis 2000 sera classé sur le TA à C1
- qu'un C1 dans le corps depuis 1989 et dans le 2<sup>ème</sup> grade depuis janvier 2006 ne sera pas retenu sur le TA à CP alors qu'un C1 dans le corps depuis 2004 et dans le 2<sup>ème</sup> grade depuis 2010 le sera.

De plus nous vous rappelons que la CGT est toujours opposée aux modalités introduites en 2006 suite à la réforme de la notation :

- la déconcentration de gestion qui entraîne une inégalité de traitement en fonction du département
- la notation est le 2<sup>ème</sup> critère de sélection avant l'ancienneté dans l'échelon. Nous demandons d'ailleurs qu'il devienne le 3ème et dernier critère, comme pour la filière fiscale.

La CGT revendique la suppression des grades non fonctionnels et demande un déroulement de carrière linéaire avec la seule prise en compte de l'ancienneté au sein des catégories.

### **Tableau d'avancement à AAP2 :**

Selon la note de service peuvent être promus au grade d'agent d'administration principal du Trésor public de 2<sup>ème</sup> classe les agents d'administration du Trésor public de 1<sup>ère</sup> classe ayant atteint au moins le 5<sup>ème</sup> échelon de leur grade et comptant au moins 6 ans de services effectifs.

Pour le département 8 agents remplissaient les conditions pour accéder à AAP2.

Les ratios donnent 4.44 places pour le département , soit 4 places en arrondissant à l'unité inférieure ( car ratio inférieur à ...,50) , et auxquelles l'administration ajoute 1 soit **5 agents à classer** .

Les agents seront nommés **au 1<sup>er</sup> janvier 2011**.

Les agents en fin de carrière (58 ans et +) sont classés en premier . Les agents non nommés en 2010 sont inscrits en tête, après les agents de 58 ans et +.

L'administration propose donc :

- **1- Marie Josèphe RABELLE** (+ de 58 ans)
- **2- Sandrine JALTIER** (liste complémentaire 2010 non nommée)
- **3- Karine POLETTI** (non nommée en 2010)
- **4- David BERARD**
- **5- Virginie LOGEZ**

### **Tableau d'avancement à AAP1 :**

Selon la note de service peuvent être promus au grade d'agent d'administration principal du Trésor public de 1<sup>ère</sup> classe les agents d'administration principaux du Trésor public de 2<sup>ème</sup> classe ayant au moins 2 ans d'ancienneté dans le 6<sup>ème</sup> échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs.

Pour le département 15 agents remplissaient les conditions pour accéder à AAP1.

Le nombre d'agents à classer est de 4.97 arrondi à l'unité supérieure soit 5 places (car ratio supérieur à ...,50) et auxquelles l'administration ajoute 1 soit **6 agents à classer** .

Les agents seront nommés **au 1<sup>er</sup> janvier 2011**.

L'administration propose donc :

- **1- Marie Odile LEBLANC**
- **2- Karen BERGOUX**
- **3- Christelle HUBERT**
- **4- Didier PAILLE**
- **5- Nicolas BOULET**
- **6- Olivier TUHAUD**

## Tableau d'avancement à C1 :

Selon la note de service peuvent être promus au grade de contrôleur du Trésor public de 1<sup>ère</sup> classe , les contrôleurs de 2<sup>ème</sup> classe justifiant d'au moins un an dans le 6<sup>ème</sup> échelon et d'au moins cinq années de services en catégorie B.

Les agents seront nommés **au 1 Janvier 2011** .

Pour le département 12 agents remplissaient les conditions pour accéder à C1.

Le nombre d'agents à classer est de 5.67 arrondi à l'unité supérieure soit 6 places (car ratio supérieur à ...,50) et auxquelles l'administration ajoute 1 soit **7 agents à classer** .

Les agents en fin de carrière (58 ans et +) sont classés en premier . Les agents non nommés en 2010 sont inscrits en tête, après les agents de 58 ans et +.

L'administration propose donc :

- **1- Dominique GIRAUD** (+ de 58 ans)
- **2- Laurence ALRIC** (non nommée en 2010)
- **3- Karine MOURIER** (non nommée en 2010)
- **4- Annick CHABOT**
- **5- Didier STEGEN**
- **6- Nelly CADET**
- **7- Monique PULBY**

## Tableau d'avancement à CP :

Selon la note de service peuvent être promus au grade de contrôleur principal du Trésor public , les contrôleurs de 1<sup>ère</sup> classe justifiant d'au moins un an dans le 6<sup>ème</sup> échelon et d'au moins cinq années de services en catégorie B.

Les agents seront nommés **au 31 août 2011 sous réserve de leur installation effective.**

Dans le département , 8 agents remplissent les conditions pour accéder à CP.

Les ratios donnent 5.21 places pour le département , soit 5 places en arrondissant à l'unité inférieure ( car ratio inférieur à ...,50) , et auxquelles l'administration ajoute 1 soit **6 agents à classer** .

Les agents non nommés en 2010 sont inscrits en tête .

L'administration propose donc :

- **1- Jean Louis CHARBOIS** (non nommé en 2010)
- **2- Liliane CARN** (non nommée en 2010)
- **3- Sophie NIEWIAROWSKI**
- **4- Martine BRIZARD**
- **5- Catherine MARTIN**
- **6- Chantal LOISON**

**Votes :** Compte tenu de nos revendications et de notre désaccord sur l'établissement des tableaux d'avancement avec la prédominance de la notation, les élus C.G.T, sans remettre en cause la qualité des agents proposés, ont voté contre les tableaux d'avancement.

## Commentaires

Ces CAP montrent à nouveau qu'avec ce système de notation, dénoncé par la CGT dès sa présentation, les évolutions de note prennent une place importante dans les sélections, et les différences entre agents s'intensifient avec le cumul des évolutions de note.

## Les CAP confirment l'importance de la note.

La campagne de notation 2011 commence et servira de base aux prochains avancements.

N'hésitez pas à contacter la CGT, ses élus pour mieux connaître vos droits et vos perspectives d'évolutions de carrière.

Voir sur le site national les fiches de la CGT pour vous aider lors de la campagne de notation 2011 : **de l'entretien au recours, se défendre pour ne pas subir ! :**

<http://www.financespubliques.cgt.fr/Campagne-de-notation-2011-de-l.html>

## La liste d'aptitude

Avec la diminution du nombre d'années de services publics nécessaires pour postuler à 9 au lieu de 15, le nombre d'agents ayant vocation pour l'année 2011 augmente (111 contre 76 l'année dernière).

75 agents étaient candidats ( contre 44 en 2010), 2 n'ont pas répondu et 34 ne sont pas candidats.

Sur les 75 agents candidats : **22** agents ont un avis **très favorable**. Les agents qui remplissaient la nouvelle condition d'ancienneté de service pour la 1<sup>ère</sup> fois ont fait l'objet d'un rapport circonstancié , **14** ont un avis **très favorable**.

Ainsi parmi **les 36 agents appréciés TF** par les notateurs de 1er degré pour 2010 ( dont 8 ont 3 fois TF) et les 14 l'administration ne devait retenir que **10 dossiers** à partir des éléments subjectifs que sont les appréciations des notateurs.

### Déclaration liminaire des élues CGT :

Depuis la mise en place de la réforme de l'évaluation notation et ses répercussions sur le déroulement de carrière des agents, la CGT n'a cessé de dénoncer les effets pervers de ce système.

L'exigence de reconnaissance des qualifications des agents de catégorie C est encore très forte dans nos services et la promotion par liste d'aptitude ne répond pas aux aspirations légitimes des agents.

Les élues CGT constatent les injustices de ce système de sélection , amplifiées par le peu de place proposées , même si le plan de qualification est actuellement plus favorable.

Elles se déclarent une nouvelle fois opposées à ce type de sélection arbitraire qui s'appuie sur la notation.

Elles revendiquent le remplacement de la liste d'aptitude par un réel examen professionnel basé sur l'activité et les qualifications des agents, qui offrirait les garanties d'égalité et d'objectivité de traitement qui font défaut dans la liste d'aptitude.

Concernant la CAP de ce jour, les consignes de la DGFIP ne permettent de proposer que 10 agents dont 1 classé l'an dernier.

Du fait du changement du nombre d'années nécessaires pour postuler, 75 agents sont candidats dont la moitié sont considérés excellents par l'administration, avec un avis très favorable sur l'appréciation 2010. Il y aura donc encore une fois beaucoup de déçus.

La CGT de l'Yonne conteste toujours ce système de notation qui n'est pas cohérent.

En effet, dans certains dossiers, les observations, les bonifications, les croix ne correspondent pas, au final, à la motivation donnée pour l'accès au grade supérieur.

Par exemple, une appréciation pour accès à contrôleur TF, avec une évolution à O... un notateur du 1er degré invite même un agent à étendre son temps partiel. Nous espérons donc que votre note du 21 février réduira **ces incohérences**.

Avec la modification de la durée de service, les feuilles de notation 2010 d'une quinzaine d'agents ne comportaient pas l'avis sur l'accès au corps de catégorie B. Les rapports circonstanciés établis ultérieurement introduisent de fait ( une année s'est écoulée) des disparités de traitement entre les agents : certains sont plus explicites, d'autres n'apportent rien , voire affaiblissent les propos antérieurs. Beaucoup n'apportent aucun élément nouveau pour éclairer les choix.

Vous refusez de donner vos propositions avant la CAP aux élus CGT au prétexte que cela fausserait le dialogue social. Vous prônez le dialogue social, mais vous n'en tenez pas compte, pour preuve votre liste est restée figée pendant toute la CAP de 2010.

De plus, nous venons d'apprendre que des agents savent déjà qu'ils sont retenus et connaissent leurs affectations.

**10 propositions ont été faites en début de séance par la parité administrative et une 11ème candidature a été obtenue par les élus :**

- 1) **Brigitte FELDMANN** Auxerre EH (déjà classée en 2010)
- 2) **Sylvie CAILLOUX** Sens
- 3) **Françoise AVIGNON** Avallon
- 4) **David BERARD** TG
- 5) **Liliane TROW** Chéroy
- 6) **Jacqueline XECH** TG
- 7) **Martine BOURGEOIS** Paierie
- 8) **Véronique RIFFAULT** Vermenton
- 9) **Marie Christine MARTIN** Pont sur Yonne
- 10) **Danielle MARSALLON** TG
- 11) **Anne Lise ZARAGOZA** Paierie

## **INTERVENTIONS et COMMENTAIRES DES ELUES CGT**

La CGT fidèle à ses principes s'est assurée qu'aucun des dossiers remarquables depuis plusieurs années ne soit écarté injustement.

Elle n'a pas cherché à mettre les agents en concurrence puisque tous les dossiers sont excellents donc elle n'a pas établi de liste face à celle de l'administration.

Les élues CGT ont insisté pour connaître précisément les raisons pour lesquelles certains dossiers n'étaient pas retenus alors qu'ils étaient excellents.

Les critères précisés en fin de réunion suite à la demande de la CGT peuvent se résumer ainsi :

- avoir un avis TF
- étude du dossier et des rapports
- classement dans le poste
- connaissance des agents par la direction à travers les audits par exemple
- avoir un certain état d'esprit ( esprit d'équipe, solidarité.....)
- mobilité de carrière
- âge

Cette année les échanges avec l'administration nous semblent constructifs, bien que la notation révèle toujours ses incohérences à l'occasion de cette CAP.

L'administration demande un classement des dossiers par le comptable quand plusieurs agents postulent dans le poste ou le service, mais cette information n'avait pas été donnée dans les dossiers transmis aux élues alors que cette information est importante puisqu'il faut être classé n°1 dans son poste ou service. A l'avenir, ces données seront transmises avant la CAP.

Les élues de la CGT ont voté contre en expliquant qu'elles ne votent pas contre les agents ni contre les travaux de la CAP, mais elles regrettent le côté subjectif de la liste d'aptitude compte tenu de l'excellence des dossiers examinés.

## **LA LISTE D'APTITUDE C'EST SUBJECTIF ET ARBITRAIRE !**

**Question diverse** posée par la CGT : les dates de réunion des prochaines CAP ?

Réponse : juin pour les mutations et septembre pour les recours de notation.

**Les CAP centrales se réuniront :**

- **le 22 juin 2011 pour la liste d'aptitude à B, les TA à C1 et CP,**
- **le 23 juin pour les TA à AAP1 et à AAP2.**

